

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Avril 2021

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Duboscq, Blakoe, Lacoste, Woilrand.
Mesdames Fontebasso, Duboscq, Ferrandi.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Tittarelli (pouvoir à Mme Duboscq Aurélia), M. Dubois (pouvoir à M. Blakoe Malcolm)

SECRETAIRE DE SEANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H10

1) Validation de compte rendu du conseil municipal du 26 Février 2021.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Résultat financier exercice 2020

Compte tenu de l'année particulière, perturbée par le COVID19 et la tenue des élections municipales, qui n'ont pas permis de réaliser tous les investissements prévus, le résultat financier de l'exercice 2020, fait apparaître un excédent de fonctionnement et d'investissement de **74 174,05 €**, qui sera reporté aux recettes de fonctionnement et d'investissement 2021, et permettra d'autofinancer les projets 2021.

3) Vote compte administratif

Après présentation par M. Le Maire des résultats cumulés de l'exercice 2020 suivant :

Budget Principal : Section de fonctionnement :	Dépenses :	46 675.22 €
	Recettes :	58 219.23 €
Section investissement	Dépenses :	5 038.79 €
	Recettes :	52 173.30 €

Le compte administratif 2020 est voté à l'unanimité.

4) Vote du taux de la taxe foncière 2021

Monsieur M. Maire, informe les membres du conseil municipal de l'intention de la Communauté des Communes CGS d'augmenter son taux de Taxe Foncière 2021 de 1 à 2 points, notamment à cause de la prise de compétence 'Petite enfance' par la Com Com.

M. Le Maire signale également son intention de voter contre le prochain Budget de la Com Com s'y une augmentation de le Taxe Foncière est adoptée.

En conséquence et pour ne pas faire peser sur la population un coût supplémentaire, M. Le Maire propose de maintenir le taux actuel de Taxe Foncière Communale. Il signale que normalement en 2021, les taux communaux (7.62 %) et départementaux (21,90 %) devraient être confondus sur l'avis d'imposition 2021.

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière (bâti)	7.62 %	29.52 %
Taxe foncière (non bâti)	55.12 %	55.12 %

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien du taux de taxe foncière au niveau de 2020, donc sans augmentation pour 2021.

5) Présentation du Budget 2021

Monsieur Le Maire présente le budget préliminaire 2021 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 100 389.16 €
Recettes : 100 389.16 €

Section d'investissement : Dépenses : 51 200.00 €
Recettes : 51 200.00 €

A noter que la mairie réalisera en 2021 d'important travaux de rénovation du logement communal et de l'espace Campanère.

Détail Budget voir PJ

6) Vote du budget 2021

Budget voté à l'unanimité.

11) Questions diverses

- Suite à une décision de l'État, et la *loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un urbanisme Rénové (ALUR)*, qui prévoit le transfert de la compétence Urbanisme aux Communautés de Communes,

Le Conseil Municipal vote contre le transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Commune Cagire Garonne Salat.

- Un aspirateur de chantier sera acheté pour permettre l'entretien des bâtiments communaux et notamment de l'église.

Fin conseil 21H30